

EP CAMPUS CONDORCET extrait du registre des délibérations

### Délibérations du Conseil d'administration n°9 du 25 juin 2019

Réuni au siège de l'EPCC 20, av. George Sand à Saint-Denis à 9h30

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 28

#### Délibération n°2019- 20 relative à un marché de fourniture d'énergie.

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Considérant que dès que les premiers bâtiments du Campus Condorcet seront mis à disposition de l'EP Campus Condorcet, l'achat et le pilotage de la fourniture d'énergie (électricité et gaz naturel) seront de son entière responsabilité ;

Sur proposition du président ;

#### Article 1 :

Le Conseil d'administration délègue au Président de l'EPCC sa compétence pour signer au nom de l'EPCC un accord cadre pour la fourniture d'énergie (électricité et gaz), d'une durée de quarante-huit mois, avec des marchés subséquents d'une durée de deux ans renouvelable, sans limitation de montant (montants estimatifs annuels : 1 050 000 € pour l'électricité et 26000 € pour le gaz). Dans le cas où un ou plusieurs lots se révéleraient infructueux, le Conseil d'administration autorise le Président à poursuivre les opérations de marché selon la forme la plus adaptée aux circonstances, dans le cadre de la réglementation des marchés publics.

#### Article 2 :

Le conseil d'administration mandate le Président de l'EPCC pour étudier la possibilité, à l'échéance dudit accord cadre, que l'EPCC adhère à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 28

Affichage le 27/06/2019

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 27/06/2019

Transmission au contrôle de légalité le 07/07/2019

Délibération certifiée exécutoire le

Le Président du conseil d'administration

JEAN-MARC BONNISSEAU